



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 11 mai 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Premier ministre.

Le journal « Le Monde » dans son édition du 18 avril 2026 rapporte ce qui suit : « C'est une première dans l'histoire de la construction communautaire, où Washington a si longtemps occupé la place d'allié le plus proche. Le 8 avril, selon les informations du *Monde*, l'ambassadeur américain auprès de l'Union européenne (UE), Andrew Puzder, a été convoqué par le service diplomatique des Européens. Au représentant des Etats-Unis il a été expliqué pourquoi les propos du vice-président, J. D. Vance, tenus la veille à Budapest, étaient inacceptables.

Le 7 avril, au cours d'un meeting Fidesz, le parti politique de Viktor Orban, J. D. Vance avait plaidé pour la réélection du premier ministre hongrois, fustigeant « les bureaucrates de Bruxelles » et dénonçant « l'ingérence » de Bruxelles dans la campagne électorale. Rien de bien nouveau dans la bouche de cet homme ouvertement hostile à l'Union. Mais cette fois, les dirigeants européens ont réagi. »

Lors de la réunion de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région du 13 avril 2026 l'échange suivant eut lieu entre le député soussigné et le Premier ministre :

S'agissant de la Hongrie, j'ai salué la nouvelle positive que constituent les élections législatives du 12 avril 2026. J'ai également soulevé la question de l'ingérence étrangère, relevant que les États-Unis ont joué un rôle actif en la matière, le Vice-président Vance s'étant encore rendu récemment à Budapest pour soutenir Viktor Orbán. J'ai demandé comment il convient de réagir face à une telle ingérence, si une réaction collective au niveau européen est envisageable et si cette question a fait l'objet de discussions au sein du Conseil européen.

En réponse, le Premier ministre a indiqué que cette question n'a pas fait l'objet de discussions au sein du Conseil européen. Il a souligné que, dans un pays libre, chacun demeure libre d'exprimer son soutien à qui il l'entend, et observe que ladite ingérence a produit un effet inverse à celui recherché.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Premier ministre :

- Était-il informé, lorsqu'il a donné cette réponse le 13.4.2026 au lendemain des élections hongroises, de la convocation de l'ambassadeur américain Puzder par le service diplomatique

de l'Union européenne pour lui signifier que l'ingérence du Vice-président Vance dans une élection européenne était inacceptable ?

- Est-ce que Monsieur le Premier ministre maintient sa déclaration selon laquelle « dans un pays libre, chacun demeure libre d'exprimer son soutien à qui il l'entend » au regard du caractère éminemment problématique de l'ingérence des dirigeants américains en faveur de partis nationalistes et souvent anti-européens, d'ailleurs bien compris par le service diplomatique de l'UE ?
- Est-ce qu'il faut interpréter la déclaration de Monsieur le Premier ministre en ce sens qu'il acceptera l'ingérence de représentants de l'administration américaine en soutien à des partis politiques luxembourgeois dans le cadre des prochaines élections législatives luxembourgeoises en 2028 ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Franz Fayot
Député